



Saint-Pierre, le 25 avril 2013

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Jacqueline ANDRE
Présidente de la CPS

SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Madame la Présidente,

Je souhaite évoquer avec vous le sujet des indemnités que verse la CPS aux malades et aux accompagnateurs qui doivent faire face à une évacuation sanitaire.

Depuis quelques mois je reçois en rendez-vous à ma permanence de plus en plus de personnes de l'Archipel qui sont confrontées à de réelles difficultés financières suite à des évacuations sanitaires. Certains de nos compatriotes se retrouvent même aujourd'hui dans l'obligation de contracter un emprunt et de s'endetter afin de financer leur séjour pour raison de santé. C'est un triste constat que j'ai d'ailleurs mentionné dans un récent courrier à M. le Ministre de l'Outre-Mer.

Je sais que le Conseil d'Administration de la CPS a revalorisé les indemnités journalières d'environ 10 % au début de l'année 2012. Cet effort important reste malheureusement insuffisant pour les patients et accompagnateurs, eu égard aux frais réels qu'occasionnent des séjours d'une ou plusieurs semaines, tant au Canada qu'en Métropole.

Je ne reprendrai pas dans ce courrier la grille des différentes indemnités auxquelles peuvent prétendre les malades et accompagnateurs. Dans le meilleur des cas, et quel que soit le pays de destination, un malade non hospitalisé perçoit (selon les mutuelles) entre 57 et 60 euros par jour (tout comme l'accompagnateur d'un malade hospitalisé), ceci pour se loger, se nourrir, se déplacer, assumer ses frais de blanchisserie....

Une rapide étude sur les coûts d'un séjour (sur Paris par exemple) démontre qu'il faut compter au bas mot 100 euros par jour pour couvrir ses frais de séjour quotidiens et cela en calculant, je vous l'assure, au plus juste !

Sur le Canada, le problème semble identique, même lorsque les patients ou accompagnateurs font appel aux structures dédiées en matière d'hébergement.

Je ne m'étendrai pas non plus sur l'ensemble des doléances que l'on m'a mentionné, elles sont nombreuses, deux exemples sont toutefois souvent évoqués :

- Le remboursement des frais de taxi insuffisant (76 euros pour un aller/retour Paris/CDG alors que c'est le tarif pour un aller simple – 25\$ can pour un aller/retour aéroport/Halifax, alors qu'on est plus proche de 100 à 120\$ can de frais ...)
- La nuit de transit à Montréal ou Halifax lors d'un retour de Paris qui n'est pas prise en charge.

Certes, il y a la possibilité pour les plus démunis de faire appel à l'aide sociale, encore faut-il le savoir. Dans les cas que j'ai pu observer, il m'est arrivé d'avoir affaire à des personnes à revenus moyens qui, de par leur « reste à vivre », ne répondent pas aux critères sociaux pour bénéficier d'aide, mais par contre n'arrivent pas à se remettre financièrement d'un séjour en évacuation sanitaire. Sans parler du fait qu'il reste pour certains une retenue devant le fait de devoir solliciter les services sociaux.

Concernant nos concitoyens de Miquelon, lors de mon dernier déplacement la semaine dernière, ceux-ci m'ont fait part qu'ils sont évidemment confrontés aux mêmes problématiques pour les évacuations extérieures à l'Archipel, auxquelles se rajoutent d'autres difficultés concernant leurs déplacements et séjours sur Saint-Pierre pour soins.

Mon courrier n'a pas pour but de critiquer l'ensemble du dispositif mis en place par la CPS, mais tout simplement d'alerter le Conseil d'Administration sur les difficultés dont me font part nos compatriotes qui sont confrontés à la maladie et à des évacuations sanitaires.

Je souhaite donc que les administrateurs de la Caisse soient informés de cette remontée d'information afin qu'ils puissent se saisir de cette problématique dans le but d'étudier et de vérifier si les mesures mises en place sont toujours en adéquation avec la réalité des coûts engendrés par un séjour à l'extérieur de l'Archipel ou à Saint-Pierre pour les Miquelonnais, et si des réajustements peuvent être envisagés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AG', with a stylized flourish extending to the right.

Annick GIRARDIN